



REPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉ DE
LA COORDINATION DES POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DES
OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET DES
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Direction de la Coordination et du Suivi des Politiques des OMD (DCSP/OMD)

GUIDE DE SUIVI DES POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DES OMD



Août 2014

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CM	: Conseil des Ministres
CSPEF	: Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DDD	: Direction du Développement Durable
DGB	: Direction Générale du Budget
DGSPP :	: Direction Générale de Suivi des Projets et Programmes
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DCSP-OMD	: Direction de la Coordination et du Suivi des Politiques des OMD
MAEP	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MCAAT	: Ministère en Charge de la Culture de l'alphabétisation de l'Artisanat et du Tourisme
MCMEEFJF	: Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi et de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternelles et Primaires
MEFPD	: Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation
MUHA	: Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement
MESFTPRIJ	: Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PTA	: Plan du Travail Annuel
RP	: Recettes et Perceptions
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIGFiP	: Système Informatisé de Gestion des Finances Publiques
SSE	: Service Suivi Evaluation
SST	: Structure Sous Tutelle
SS/OMD	: Système de Suivi des OMD
TEP	: Taux d'Exécution Physique

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1	Ministères concernés par la mise en œuvre du plan d'actions de l'initiative 1000 jours	8
Tableau 2	Activités et Acteurs niveau central	12
Tableau 3	Activités et Acteurs niveau sectoriel	13
Tableau 4	Activités et Acteurs niveau déconcentré	13
Tableau 5	Activités et Acteurs niveau décentralisé	14
Graphique 1	Circuit de l'information	16
Tableau 6	Contrôle de qualité	19
Tableau 7	Délai de transmission des rapports	20

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
SOMMAIRE	4
RESUME DU PLAN D' ACTIONS	5
CADRE INSTITUTIONNEL DU SUIVI	6
SECTORIELS CONCERNES	8
MATRICE DES INDICATEURS	9
OUTILS DE COLLECTE DES INFORMATIONS	11
ACTIVITES, ACTEURS ET SUPPORTS	12
CIRCUIT DE L'INFORMATION	15
TRAITEMENT DES DONNEES	16
CONTRÔLE DE QUALITE	19
DELAÏ DE TRANSMISSION DES RAPPORTS	20
DIFFUSION DU RAPPORT	21

RESUME DU PLAN D' ACTIONS

1. Titre du Plan d'Actions :	« Initiative 1000 jours pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Bénin »
2. Financement :	676,6 milliards FCFA
3. Période :	2014-2015
4. Objectif global :	accélérer les progrès vers les cibles des OMD fixées en 2015
5. Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;• assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;• réduire la mortalité infantile et post-infantile ;• améliorer la santé maternelle ;• combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies et assurer un environnement durable.
6. La stratégie d'action :	est structurée autour de trois grandes étapes : i) la mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de l'exécution des dépenses liées à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; ii) l'élaboration d'une maquette de suivi du plan d'actions de l'initiative 1000 jours et iii) la vérification à l'amont auprès des DRFM et DPP et à l'aval auprès des entités et organismes déconcentrés, décentralisés ou sous tutelle bénéficiant de transferts et/ou de subvention.
7. Le coût total du Plan d'Actions :	722,6 milliards FCFA

CADRE INSTITUTIONNEL DU SUIVI

L'article 1 du Décret N° 2014-036 du 29 janvier 2014 portant attribution et organisation et fonctionnement du Ministère à la Présidence de la République chargé de la Coordination des Politiques de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Objectifs de Développement Durable (MPR/CP OMD - ODD) stipule que la mission dudit Ministère est d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des politiques, actions et décisions du Gouvernement liées à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ainsi que des Objectifs de Développement Durable. A ce titre, il est chargé de :

1. veiller à la mise en œuvre et au suivi des politiques, actions et décisions du Gouvernement visant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et en rendre compte au Président de la République;
2. assurer la Coordination de l'action gouvernementale en faveur du Développement Durable ;
3. procéder à l'évaluation, conjointement avec le Ministère chargé de l'Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation, des résultats et impacts des interventions en faveur des OMD et d'en rendre compte au Président de la République ;
4. veiller à la prise en compte du développement durable dans toutes les politiques, lois, règlements et programmes qui relèvent de la gestion publique, notamment dans les domaines de :
 - l'aménagement du territoire ;
 - l'environnement et l'énergie ;
 - travaux publics et des transports ;
 - la sécurité personnelle et nationale ;
 - la prévention et la gestion des risques ;
5. assurer le plaidoyer et la mobilisation des partenaires et des ressources pour la réalisation des OMD et ODD ;
6. assurer la veille stratégique sur toutes les questions de développement durable relatives à la durabilité économique, environnementale et sociale ;
7. conduire les Initiatives Présidentielles d'accélération des OMD et de réalisation des ODD sous le leadership du Président de la République ;
8. coordonner le dispositif institutionnel et technique de suivi et d'évaluation des progrès vers les OMD / ODD aux plans local et national ;
9. suivre l'opérationnalisation des OMD et ODD au niveau local ;
10. faire le suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes inscrits au titre des OMD et ODD.

Afin de pouvoir pleinement assumer sa mission, le Ministère devra mettre en place un mécanisme de suivi et de coordination de la mise en œuvre des politiques qui impliquent tous les acteurs et les différentes parties dans la réalisation des OMD et du Développement Durable. Ce rôle est assuré par qui est l'une des directions techniques du Ministère.

Ce rôle est assuré par la DCSP/OMD, qui est l'une des directions techniques du Ministère. En effet elle est chargée entre autres de :

1. veiller à l'inscription des mesures et interventions, mesures et politiques en faveur des OMD dans le Programme d'Actions Prioritaires, dans les budgets programme et les Plans de Travail Annuel des Ministères sectoriels OMD ;
2. de contrôler l'exécution financière et physique des interventions, mesures et politiques en faveur des OMD et d'en rendre compte au Ministre ;
3. de suivre les indicateurs OMD et d'évaluer l'impact des interventions en faveur des OMD sur les bénéficiaires ;
4. identifier les problèmes, les insuffisances et les blocages résultant des projets en cours et faire au Ministre, sur la base des constats effectués sur le terrain, des suggestions pour des mesures correctives à prendre. Ces mesures seront suivies dans leur exécution par le Bureau ;
5. participer à toute commission concourant à la réception provisoire ou définitive des réalisations en faveur des OMD ;
6. initier une stratégie de terrain dont l'objectif serait d'accélérer la consommation des crédits en faveur des OMD.

Afin de mettre en œuvre le suivi des politiques des OMD, la DCSP-OMD s'appuie sur le plan d'actions « Initiative 1000 jours pour la réalisation des OMD », couvrant la période 2014-2015. Ce plan d'actions présente un ensemble d'interventions à mener d'ici à 2015 à l'effet d'atteindre ou d'approcher les différentes cibles. Ces interventions sont en cohérence avec la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté SCRP (2011-2015) du Programme d'Actions Prioritaires (PAP), des Politiques et Stratégies sectorielles, des Cadres d'Accélération des OMD (CAO) ainsi que de leurs supports budgétaires (Budgets programme - BPO, Cadre de Dépenses à Moyen Terme - CDMT) et sont déclinées en mesures clés et activités prioritaires à mener.

SECTORIELS CONCERNES

La mise en œuvre effective de ce plan d'actions concerne onze (11) ministères, dénommés Ministères clés OMD. Ces ministères ont été répartis suivant les OMD selon leur domaine d'intervention comme présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Ministères concernés par la mise en œuvre du plan d'actions de l'initiative 1000 jours

Objectifs	Ministères
OMD1	MAEP, MCMEJF
OMD 2 et 3	MEMP, MESFTPRIJ, MCAAT
OMD 4-5 et 6	MS
OMD 7	MUHA, MERPMEDER, MTPT, MEMIP, MECGCCRPRNF

Source : Plan d'actions de l'Initiative 1000 jours, 2014

MATRICE DES INDICATEURS

La matrice des indicateurs nous donne les informations sur les taux d'exécution physique (TEP) et financière des « interventions OMD », et du plan d'actions « 1000 jours pour les OMD ». Notons que le plan d'actions couvre les sept premiers OMD. Chaque OMD concerne un ou plusieurs ministères sectoriels qui regroupent plusieurs interventions jugées prioritaires. Pour atteindre les OMD, ces interventions ont été déclinées en plusieurs solutions accélératrices de progrès (appelées tâches ou mesures) par les différents ministères concernés.

Le calcul des différents taux d'exécution est inspiré de la méthodologie harmonisée de calcul du taux d'exécution physique (TEP) proposée par la Direction Générale de Suivi des Projets et Programmes (DGSP) en 2013.

Pour ce faire, il a été procédé, par chacun desdits ministères, à la pondération des mesures et/ou tâches et des interventions dont la mise en œuvre relève du département ministériel. Ainsi, la somme des poids (en pourcentage) des mesures et/ou tâches d'une intervention est égale à 100% ; de même que la somme poids (en pourcentage) des interventions d'un département ministériel.

En outre, en vue de faciliter le calcul du TEP d'un OMD, il a été jugé nécessaire de procéder à la pondération des ministères et regroupements de ministères au sein de chaque OMD. Ainsi, les poids ont été attribués à chaque ministère ou regroupement de ministères en fonction de la nature des interventions de chaque ministère, du nombre d'interventions et du coût des interventions relevant de chaque ministère au sein d'un OMD.

Après ce préalable, nous pouvons aisément déterminer les taux d'exécution physique.

En effet, le taux d'exécution physique (TEP) d'une intervention au cours d'une période donnée est obtenu en additionnant les poids des mesures/tâches entièrement exécutées sous cette intervention au cours de la période. Soit la formule :

$$TEP(I) = \sum_{i=1}^k p_i \text{ des mesures entièrement exécutées}$$

avec (I) = intervention et p_i = poids de la mesure/tâche $i, i = 1, \dots, k$

De plus, le poids des différentes interventions au sein d'un ministère étant connu, le TEP du ministère au cours d'une période donnée est la moyenne pondérée des TEP des interventions dont la mise en œuvre relève de ce ministère au cours de la période (autrement dit, on additionne tous les TEP des interventions tout en multipliant chacun de ces TEP par le poids des interventions correspondant). Ainsi, on a :

$$TEP(M) = \frac{1}{100} \sum_{i=1}^n p(I_i) * TEP(I_i)$$

avec (M) = Ministère, $p(I_i)$ = poids de l'intervention i , et $\sum_{i=1}^n p(I_i) = 100 \sum_{i=1}^n p(I_i) = 100, i = 1, \dots, n$.

Par ailleurs, connaissant le poids des différents ministères ou regroupements de ministères au sein d'un

OMD, le TEP de l'OMD au cours d'une période donnée est la moyenne pondérée des TEP des ministères ou des regroupements de ministères sous l'OMD au cours de la période. De ce fait, on a :

$$TEP (OMD) = \frac{1}{100} \sum_{i=1}^n p(M_i) * TEP(M_i)$$

avec $p(M_i)$ = poids du ministère (regroupement de ministères) i , et $\sum_{i=1}^n p(M_i) = 100$, $i = 1, \dots, n$

Enfin, pour l'ensemble du plan d'actions (PA), son TEP au cours d'une période donnée est la moyenne arithmétique des TEP des OMD au cours de la période (c'est-à-dire qu'on additionne les TEP des OMD, que l'on divise ensuite par le nombre de TEP utilisés dans le calcul). Autrement dit :

$$TEP (PA) = \frac{1}{6} \sum_{i=1}^6 TEP(OMD_i)$$

OUTILS DE COLLECTE DES INFORMATIONS

Une série de documents permettent de collecter les informations nécessaires pour le calcul des indicateurs. Il s'agit notamment :

- des PTA « OMD orientés » des ministères clés OMD ;
- des revues sectorielles ;
- des bordereaux de commande ;
- des bordereaux de paiement ;
- des relevés du SIGFIP ;
- des bordereaux de livraison ;
- des missions de vérification des déclarations ;
- du livre journal du SIGFIP ;
- du point des ressources extérieures de la CAA.

ACTIVITES, ACTEURS ET SUPPORTS

La bonne réalisation du suivi des politiques des OMD dépend de l'efficacité du suivi au niveau central (DCSP-OMD), au niveau sectoriel (DPP), au niveau déconcentré (Direction Générale, Direction Départementale, Coordination des projets, structures sous tutelles) et au niveau décentralisé (Commune).

1. Niveau Central

C'est le niveau central qui s'insère dans le dispositif de suivi-évaluation de la SCRП 2011-2015 et du PAP. Au niveau central, le suivi se fait sous la coordination de la DCSP-OMD en collaboration avec la CSPEF, l'OCS, la DGSP et la DGB. A cet effet, la DCSP-OMD en relation avec la CSPEF et la DGB veille respectivement à l'inscription de ces interventions dans le PAP et au niveau des dépenses sociales prioritaires et assure le suivi budgétaire à travers le SIGFiP.

Tableau 2 : Activités et Acteurs niveau central

Activités	Acteurs	Produit
Coordination du suivi des interventions en faveur des OMD	DCSP-OMD	- Rapport de suivi trimestriel
Suivi budgétaire à travers le SIGFiP	DGB	- Relevé mensuel du SIGFiP - Livre journal du SIGFiP
Inscription effective des interventions dans le PAP	CSPEF	- PAP actualisé

2. Au niveau sectoriel

Au niveau sectoriel, le suivi des interventions se fait au niveau des DPP, au moyen de leur mécanisme de suivi-évaluation sectoriel qui doit être désormais en lien avec celui-ci, afin de rendre efficace les activités de suivi et d'évaluation, aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau central. A cet effet, le processus de suivi des dépenses qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions visant l'accélération des OMD sera intégré dans le processus des revues sectorielles et constituera dès lors un point à inscrire à l'ordre du jour de toutes les revues sectorielles. Au total, ces dépenses feront l'objet d'un suivi trimestriel. Ainsi, le suivi budgétaire se fera à partir du SIGFiP et le suivi des réalisations, à partir des indicateurs d'activités qui sont élaborés trimestriellement.

Tableau 3 : Activités et Acteurs niveau sectoriel

Activités	Acteurs	Produit
Réalisation d'un PTA intégré du Ministère	DPP, DRFM,	PTA validé et notifié
Indicateurs et analyse des progrès par interventions et identification de nouveaux goulots d'étranglement	DPP, DRFM	Rapport des revues sectorielles

3. Au niveau déconcentré (structure sous tutelle)

Le niveau déconcentré concerne essentiellement, les directions départementales, les circonscriptions scolaires, les coordinations de zone et de projet, les hôpitaux de zone, les écoles, les Agences, les Directions générales, les structures sous tutelle, etc. Ces structures bénéficient généralement de transferts/subventions auprès de leur Ministère. Afin de permettre l'exhaustivité du suivi au niveau sectoriel, elles doivent s'assurer de ce que les informations nécessaires aient été transférées.

Tableau 4 : Activités et Acteurs au niveau décentralisé

Activités	Acteurs	Supports
Transmission du PTA au niveau sectoriel	- Directions Départementales, - Coordonnateurs zones sanitaires, - les coordonnateurs projets, - les agences et structures sous tutelle	Bordereau de transmission du PTA de l'institution
Transmission des réalisations financière et physique trimestrielle au niveau sectoriel	- Directions Départementales, - Coordonnateurs zones sanitaires, - les coordonnateurs projets, - les agences et structures sous tutelle	Bordereau de transmission des réalisations financière et physique trimestrielle
Transmission du PTA des communes (au niveau sectoriel)	- Préfecture	Bordereau de transmission du PTA des communes
Transmission des réalisations financière et physique trimestrielle des communes (au niveau sectoriel)	- Préfecture	Bordereau de transmission des réalisations financière et physique trimestrielle des communes

4. Au niveau décentralisé

La prise en charge de l'initiative 1000 jours au niveau décentralisé est essentiellement le fait des municipalités. En conséquence, les communes doivent pouvoir renseigner sur le niveau de consommation financière et d'exécution physique des transferts reçus des Ministères.

Tableau 5 : Activités et Acteurs niveau décentralisé

Activités	Acteurs	Supports
Transmission du PTA en lien avec les transferts au niveau des préfectures	Mairie	Bordereau de transmission du PTA
Transmission des réalisations financière et physique trimestrielle en lien avec les transferts reçus des communes (au niveau sectoriel)	Mairie	Bordereau de transmission des réalisations financière et physique trimestrielle des communes

CIRCUIT DE L'INFORMATION

Le circuit direct renseigne sur l'itinéraire et la source des informations collectées sur le suivi des interventions en faveur des OMD et qui au niveau du DCSP-OMD permettent la rédaction du rapport de suivi trimestriel.

Le circuit du feedback est celui de la rétro-information et restitution des résultats/rapports. Il renseigne sur les enseignements tirés du rapport de suivi et les instructions qui y sont associées. Ces instructions sont portées respectivement vers les structures appropriées pour prise en charge.

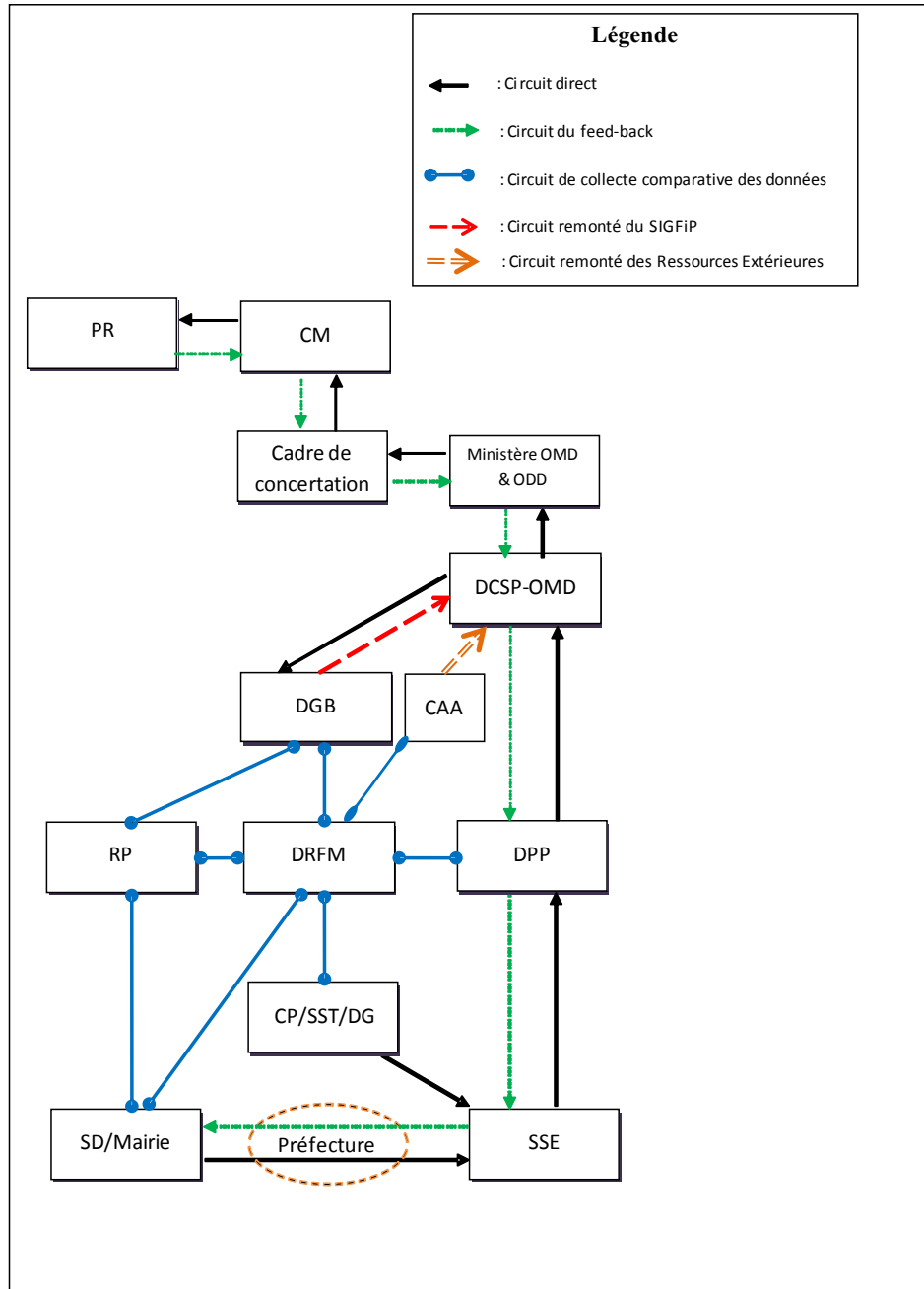
Le circuit de collecte comparative des données met en contact les sources de vérification de l'information. Il relie deux sources d'information qui peuvent produire le même type d'information et donne ainsi l'occasion de vérifier l'authenticité des informations données par l'une ou l'autre des sources.

Le circuit SIGFIP permet d'obtenir les informations financières auprès de la source émettrice. Il s'agit là aussi d'une source de vérification de l'information financière.

Le circuit des Ressources Extérieures renseigne sur les emplois liés aux ressources extérieures.

TRAITEMENT DES DONNEES

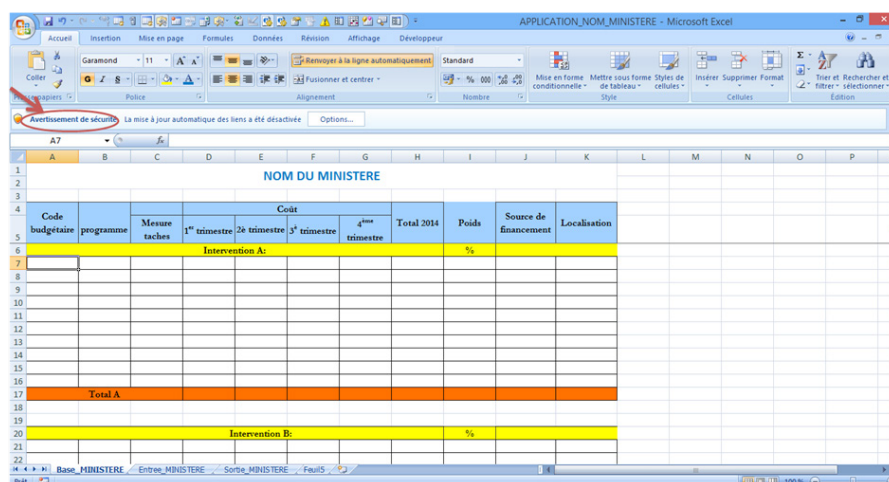
Graphique 1 : Circuit de l'information



Le traitement des données sera effectué à l'aide de l'application de suivi des dépenses OMD conçue à cet effet. Cette application est une maquette de suivi du plan d'actions structurée autour de sept des

huit Objectifs du Millénaire pour le Développement. Chacune des actions est déclinée en interventions, mesures et tâches. Ainsi, l'application permet de suivre, par trimestre, l'exécution physique et financière des interventions prévues dans le plan d'actions au titre de l'année en cours ; elle permet en outre d'identifier les principaux goulots et contraintes liées à la non-exécution des interventions/activités/tâches. De plus, cette application permet de suivre les taux d'exécution physique des interventions « OMD orientés » des ministères sectoriels concernés.

L'application est programmée dans EXCEL et à son ouverture, l'interface se présente comme suit :



Une fois ouverte, trois feuilles du classeur EXCEL s'affichent. Nous avons les feuilles « Base » et « Entrée » qui doivent être renseignées par chaque Ministère et la feuille « Sortie » qui n'est pas du ressort du Ministère. La feuille active étant la feuille « Base ».

En dessous du ruban, s'affiche un message d'avertissement de sécurité « les macros ont été désactivées », comme le montre la flèche rouge sur l'interface. Activer les macros en cliquant sur « options » puis sur « activer le contenu » et ensuite sur « OK » avant toute entrée dans l'application. Dans les sections suivantes, il sera question de présenter les différentes feuilles de l'application.

➤ FEUILLE BASE

La feuille « Base », présente la programmation des interventions, mesures et tâches avec les dépenses prévues et les poids affectés. Chaque Ministère doit convenablement renseigner la feuille « Base » (interventions, programmation financière, poids par actions/mesures et par intervention). Ces informations sont tirées du PTA du Ministère en lien avec le Plan d'Actions d'Initiative 1000 jours pour les OMD et concernent l'année en cours d'exercice. Le Ministère doit donc s'assurer de la conformité des informations renseignées avec son PTA. A cet effet :

- La somme des poids intra-intervention doit obligatoirement être égale à 100%. Un message d'alerte (**OK** s'affiche en cas de respect de cette condition et **ERREUR SUR LES POIDS** sinon) s'affichera lorsque cette condition ne sera pas vérifiée (voir la fin de la ligne total de chaque intervention).
- La colonne « **SOURCE DE FINANCEMENT** » de cette feuille doit être obligatoirement remplie. **Dans cette colonne, on choisit le type de financement Budget National, Ressources Extérieure (PTF), Financement mixte (mixte) ou autres ressources.**
- La colonne « **Localisation** » doit être remplie dans cette même feuille et renseigne sur la localisation du bénéficiaire ou la spatialisation de la tâche.

- La somme des poids inter-intervention doit obligatoirement être égale à 100%. Un message d'alerte s'affichera lorsque cette condition ne sera pas vérifiée (**OK**, en cas de respect de cette condition et **ERREUR SUR LES POIDS**) sinon (voir la fin de la ligne total qui achève la feuille).

En somme dans la feuille « Base », seuls les dépenses prévues, le poids de chaque intervention fixé par le Ministère (poids intra-intervention et inter-intervention), les sources de financement et la localisation sont inscrits. Certains Ministères ont éclaté les mesures et tâches en des sous-tâches ou sous-activités. Les sous-tâches ont été maintenues et les mesures/tâches correspondantes sont mises en commentaire.

➤ FEUILLE ENTREE

Elle présente les réalisations financière et physique de chaque activité au cours de chaque trimestre ainsi que les différents goulots d'étranglement qui constituent un obstacle ou un frein à la réalisation des tâches. Chaque Ministère doit inscrire **le montant ordonnancé** pour chaque activité au cours de chaque trimestre dans la colonne correspondante. En outre :

- les colonnes relatives aux réalisations physiques sont renseignées en choisissant « **Oui ou Non** » dans la colonne correspondante. « Oui » pour renseigner si **la tâche a été réalisée physiquement et peut faire l'objet d'un contrôle** et « Non » dans le cas contraire ;
- les colonnes relatives aux goulots d'étranglements sont renseignées en choisissant « Oui ou Non ». « Oui » pour renseigner si le goulot a effectivement empêché la réalisation de l'activité et « Non » dans le cas contraire ;
- la colonne « **AUTRES A PRECISER** » offre l'opportunité de saisir un goulot d'étranglement qui n'a pas été mentionné dans la liste de l'application.

Lorsqu'aucun goulot d'étranglement n'a empêché la réalisation de l'activité, la mention « **RAS** » s'affiche automatiquement dans la colonne « **RIEN A SIGNALER** ». Par ailleurs, les colonnes « **SOURCE DE FINANCEMENT** » et « **LOCALISATION** » ne sont plus à renseigner ainsi que la colonne. Il est à préciser que les colonnes « **TOTAL** » et « **POIDS** » ne doivent être renseignés par le Ministère ; car une fois les montants saisis et la réalisation physique renseignée, les poids et les totaux s'affichent automatiquement.

➤ FEUILLE SORTIE

Dans cette feuille s'affichent les taux de réalisation financière et physique. Ils s'actualisent automatiquement quand les montants prévus et ordonnancés sont entrés respectivement dans les feuilles « Base » et « Entrée ». Cette feuille renseigne aussi sur le taux ou l'occurrence d'un goulot d'étranglement pour une intervention donnée. De même lorsqu'un montant n'est pas programmé dans la feuille Base et a été ordonnancé dans la feuille Entrée, le message « **Montant non programmé mais ordonnancé** » apparaît dans la feuille « **Sortie** ».

Les goulots d'étranglement s'affichent automatiquement une fois choisis dans la feuille « Entrée ».

Par ailleurs, chaque Ministère doit veiller à ce que le total du poids des activités ou tâches dans chaque intervention soit égal à 100%, ainsi que le total du poids des interventions dans le Ministère. Aussi, les informations renseignées doivent être relatives à la période sous revue.


Enfin, chaque Ministère élabore une note de synthèse en Word (tableau) ; la feuille « Sortie » pourrait être utilisée à cet effet. Cette note de synthèse fait le point des interventions, de leur taux d'exécution financière et physique. Cette note accompagne la transmission de l'application au Ministère en charge de la Coordination des Politiques des OMD et ODD.

CONTRÔLE DE QUALITE

Le contrôle de qualité se fera à deux niveaux. Le 1^{er} niveau est celui du responsable hiérarchique direct de la structure, qui enregistre les données, grâce à des visites de contrôle, et le 2^{ème} niveau est représenté par les supervisions, les revues trimestrielles, les ateliers de validation de l'application renseignée et les missions de vérification du Ministère en charge des OMD.

Le tableau suivant présente les composantes du cadre institutionnel et le contrôle de qualité :

Tableau 6 : Contrôle de qualité



	DG/Structure sous tutelle/ Structures déconcentrées/ Coordonnateur de projet/ Mairie	Chef Cellule Suivi Evaluation	DPP	DCSP-OMD (DGB, DGSP)
Responsable	Chef Cellule Suivi Evaluation	DPP	DCSP-OMD (DGB, DGSP)	
Périodicité	Mensuelle	Trimestrielle	Trimestrielle	
Méthode	- Supervisions - Réunions mensuelles	- Revue trimestrielle - Supervision	- Réunion Mission de vérification - Atelier de validation des applications renseignées	

Le contrôle de qualité concernera l'enregistrement complet des outils de collecte et l'exactitude des données collectées. Ainsi, il sera déterminé le taux de complétude et le taux d'exactitude des données collectées. Les taux de 95% seront considérés comme seuil de validité des données enregistrées.

DELAI DE TRANSMISSION DES RAPPORTS

Vingt-un (21) jours au plus tard après la fin de chaque trimestre, soit le 21 juillet 2014 pour le deuxième trimestre, le 21 octobre 2014 pour le troisième trimestre et le 21 janvier 2015 pour le dernier trimestre et ainsi de suite les informations nécessaires contenues dans l'application doivent être transmises au Ministère à la Présidence de la République Chargé de la Coordination des Politiques de Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Objectifs de Développement Durable.

Tableau 7 : Délai de transmission des rapports

Niveau concerné	Type d'information	Structures expéditrices	Echéance/Période	Structures destinataires
Sectoriel	Taux d'Exécution Financière	DPP	Au plus tard le 21 du mois qui suit la fin du trimestre	DCSP-OMD (MPR/CP-OMD&ODD)
	Taux d'Exécution Physique	DPP	Au plus tard le 21 du mois qui suit la fin du trimestre	DSCP-OMD (MPR/CP-OMD&ODD)
	Goulots d'étranglement	DPP	Au plus tard le 21 du mois qui suit la fin du trimestre	DSCP-OMD (MPR/CP-OMD&ODD)
	Dépenses prévues et ordonnancées	DPP	Au plus tard le 21 du mois qui suit la fin du trimestre	DCSP-OMD (MPR/CP-OMD&ODD)
Déconcentré	Indicateurs du niveau d'exécution des ressources transférées	- Directions Départementales, - coordonnateurs zone sanitaire, - coordonnateurs de projets	Une semaine après la fin du trimestre	DPP, Ministères sectoriels clés
Décentralisé	Indicateurs du niveau d'exécution des ressources transférées	Communes Préfectures	Une semaine après la fin du trimestre	- CONAFIL - Préfectures - DPP, Ministères sectoriels clés

DIFFUSION DU RAPPORT

Le rapport de suivi des OMD est le produit final de l'activité de suivi des politiques de mise en œuvre des OMD. Il sera transmis au Ministre en charge de la coordination des politiques de mise en œuvre des OMD qui l'examinera au cours des sessions du Comité de Concertation. Le rapport fera ensuite l'objet de discussion en Conseil des Ministres afin que les enseignements et recommandations soient tirés et validés. Le rapport pourra faire l'objet de présentation en séminaire gouvernemental élargie aux acteurs de la chaîne de dépenses. Le rapport pourra aussi faire l'objet de présentation et de discussion avec les partenaires au développement.

Une visibilité du rapport sera aussi assurée dans les différents rapports d'avancement de la SCRP.